

Introduction

Plusieurs ont traversé la rue pour venir me voir;
Certains sont venus des quatre coins de la ville;
D'autres, de différents endroits dans la province;
And a few came from Ontario, Manitoba and as far as
Saskatchewan;

Je vous remercie tous d'être ici cet après-midi.

Il y a même ici une personne que j'ai invitée sans l'avoir rencontrée personnellement, mon homonyme, Me Claudine Roy, procureure en chef adjointe aux poursuites criminelles et pénales. Je lui devais bien une invitation, elle qui reçoit mes courriels par erreur depuis 13 ans.

Elle connaît sans doute mieux que moi le calendrier de mes assignations et ... peut-être même le solde de mon hypothèque...

En effet, nos deux adresses courriels étaient, jusqu'à tout récemment, sur le même serveur du ministère de la Justice du Québec et il semble que Groupwise ait de la difficulté avec deux personnes portant le même nom.

Mais Groupwise n'a d'égal que le système de paie du fédéral. Plusieurs d'entre vous ne sont pas sans savoir qu'en 2003, le service de la paie a versé MON SALAIRE au juge ANDRÉ Roy pendant quelques mois, jusqu'à ce que mon compte bancaire ne devienne déficitaire. Il semble qu'il soit difficile pour un système de paie de concevoir que deux juges puissent porter le patronyme de Roy et avoir un prénom différent. Heureusement, le juge Roy a pratiqué ce qu'il prêche aujourd'hui : le règlement rapide du différend.

Je peine à imaginer ce qui arrivera lorsque les juges seront remplacés par des ordinateurs.

Remerciements

Je vous remercie, pas seulement pour être ici aujourd'hui, mais surtout parce que chacune des interactions que vous avez eues avec moi au fil des années a contribué à forger la juge de Cour d'appel que je suis devenue.

Jusqu'à ma nomination à la Cour supérieure, je croyais que rendre jugement consistait à écouter la preuve, décider de la crédibilité des témoins, appliquer les lois et référer aux précédents jurisprudentiels.

Aujourd'hui, je sais qu'une juge décide des litiges dont elle est saisie à l'aide de tout son être, de toute son expérience, de ses apprentissages et que ses convictions, elle les a acquises peu à peu tout au long de sa vie.

Veuillez noter que le féminin inclut ici le masculin. Les temps changent diraient ma grand-mère.

J'ai le plaisir depuis quelques années d'aider à l'organisation d'une formation de l'Institut national de la magistrature intitulée « Juger avec discernement » où nous tentons de décortiquer le processus décisionnel.

Il nous faut mieux comprendre comment les juges arrivent à décider. Pour prendre un exemple, on peut constater que plusieurs juges, saisis de la même affaire, décident parfois différemment alors qu'ils interprètent les mêmes textes législatifs et réfèrent aux mêmes précédents.

Une partie de la réponse se trouve dans le fait que les juges décident avec la somme de toutes leurs expériences passées, leurs connaissances et croyances acquises peu à peu. Il est donc essentiel de bien se connaître pour éviter les pièges.

Comme l'écrit Guy Thuillier, un magistrat français :

Juger est [...] une relation au monde, une façon d'agir, beaucoup plus que l'obéissance à des normes juridiques : ce qui importe, c'est le *vécu* du juge, ses règles morales, sa capacité d'intuition, de création. Or nos connaissances en ce domaine sont très faibles [...]

[...] l'art de juger varie avec le tempérament, l'âge, le sexe, l'expérience de la vie et aussi avec la formation morale ou philosophique du juge [...]

D'où l'importance de favoriser une magistrature diversifiée.

Pendant mes 14 années à l'aide juridique, j'ai côtoyé des avocats passionnés et dévoués à leur clientèle économiquement défavorisée. Le réseau d'aide juridique a contribué à développer le droit social au Québec :

- en présentant des argumentaires avant-gardistes pour faire évoluer la jurisprudence,
- en menant des causes-types importantes pour la clientèle, et ce, jusqu'à la Cour suprême du Canada,
- en publiant des articles et des livres alors que la doctrine en la matière était inexistante, et
- en faisant pression pour obtenir des changements législatifs, lorsque nécessaire.

Ce fût un privilège pour moi que d'y commencer ma pratique du droit.

Pendant mes 10 années au cabinet Ogilvy Renault, aujourd'hui Norton Rose Fulbright, j'ai eu la chance de travailler aux côtés des meilleurs plaideurs du pays. Une expérience très instructive et enrichissante, même s'il me manquait souvent des heures de sommeil.

Des nouveaux domaines de droit et une clientèle bien différente de celle rencontrée à l'aide juridique m'ont permis d'élargir mes horizons. J'y ai appris l'art de la persuasion et la minutie dans le travail. La réputation de ce cabinet n'est plus à faire. D'ailleurs, plusieurs de mes anciens associés sont aujourd'hui membres de la magistrature, dont 3 à la Cour d'appel.

Puis, pendant mes 14 années comme juge d'instance, j'ai été à même de constater l'espoir que mettent les justiciables dans le système de justice pour résoudre leurs différends. Les drames humains sont le lot du quotidien pour les juges d'instance. J'admire mes anciens collègues :

- qui savent écouter avec respect,
- qui réussissent – généralement – à garder leur sérénité, même dans les moments les plus difficiles,
- qui analyse la preuve avec soin, dissèque la jurisprudence, et
- qui rendent justice en leur âme et conscience, en toute indépendance et impartialité,

et ce, malgré les pressions de toujours faire plus et toujours faire plus vite.

Sur ma route, j'ai rencontré quelques anges gardiens qu'il me faut mentionner, Me Suzanne Pilon, les honorables Nicole Bénard et Christiane Alary, l'honorable Jacques Dufresne et ma collaboratrice, Mme Josée Lepage. Sans eux, je ne serais pas ici. Il et elles ont, tour à tour, guidé mes décisions professionnelles depuis 37 ans et je les prie de ne pas m'abandonner maintenant. J'ai encore besoin d'eux pour quelques années.

Des temps difficiles

La tradition voudrait que je vous parle aujourd'hui de ma conception du rôle d'une Cour d'appel. Mais d'autres présentateurs en ont déjà traité.

J'ai donc plutôt choisi de partager avec vous quelques réflexions plus générales sur la justice canadienne.

Les temps sont difficiles pour les systèmes de justice. Il est facile de se décourager devant l'engorgement des tribunaux, les trop longs délais d'audition et l'inaccessibilité du système en raison des coûts.

Je me permets de mentionner que si ces sujets occupent l'actualité ces temps-ci, ils ne sont pas l'apanage des dernières années. J'ai commencé à pratiquer le droit en 1980 et ces sujets étaient déjà à l'ordre du jour.

Les délais

Face aux délais, la tâche semble parfois insurmontable.

Il est facile de se laisser submerger par des vagues de statistiques, toutes plus déprimantes les unes que les autres.

Il faut saluer les initiatives des ministres de la Justice qui augmentent peu à peu le nombre de juges, de salles et de personnel administratif.

Il faut saluer aussi les initiatives des juges en chef, juges coordonnateurs, présidents de tribunaux administratifs et

maîtres des rôles visant à augmenter l'efficacité des processus.

Ils et elles gèrent les demandes d'audition au quotidien, malgré la tâche herculéenne. Je veux rassurer les citoyens dans cette salle : personne ne baisse les bras. Tous ensemble nous réussirons à ramener les délais dans des limites acceptables. J'en suis convaincue.

Mais, la solution aux problèmes des délais ne passe pas que par la création de nouveaux postes de juges.

En effet, il n'y a que quelques centaines de juges – et un peu plus si nous ajoutons les membres des tribunaux administratifs – qui tentent d'aider 8 millions de Québécois à régler leurs différends (un nombre auquel il faut ajouter toutes les personnes morales).

Les individus connaissent leurs droits de plus en plus; ils tentent de les faire reconnaître, et c'est tant mieux. Nous vivons dans une société de droit qui a choisi de régler ses différends pacifiquement.

Mais il faut également comprendre que le procès devant un tribunal judiciaire ne peut représenter que l'une des voies possibles pour régler un différend.

Les coûts

Au fil des décennies, nous avons développé un système de justice contradictoire de plus en plus sophistiqué visant à mieux cerner la Vérité avec un grand V.

Les règles de preuve et de procédure sont éprouvées. Elles trouvent assise dans l'histoire de notre droit. Mais cette lourdeur dans le processus engendre inévitablement une augmentation des coûts. Il est triste de constater que le coût du procès dépasse parfois l'enjeu en litige sans que personne ne réussisse à freiner l'escalade.

Peut-être est-il temps de favoriser la justice sur mesure et d'arrêter de croire que le procès contradictoire traditionnel convient à la résolution de tous les litiges.

Les solutions innovatrices

Depuis quelques années déjà, les modes alternatifs de règlement des différends ont la cote. Médiation, conciliation, justice participative, conférences de règlement à l'amiable, etc. Toutes ces initiatives contribuent à l'amélioration de la justice canadienne.

Bon nombre de litiges ne sont que le résultat de malentendus de communication. Pour ce type de litige, la médiation ou conférence de règlement à l'amiable semble un processus moins long, moins onéreux et plus satisfaisant que le procès.

Il suffit d'assister à une conférence de règlement à l'amiable pour voir combien les parties apprécient :

- l'opportunité de relater chacune leur perception de la situation librement sans devoir répondre à des questions d'avocats ou sans être interrompus par des objections.

Elles apprécient :

- la possibilité de communiquer directement entre elles,
- la recherche commune de pistes de solution, et
- finalement la conclusion d'une entente mettant fin à un litige qui dure généralement depuis des années.

Il est facile de percevoir le soulagement et la gratitude des parties au terme de l'exercice. Un des meilleurs moments de ma pratique judiciaire demeure le jour où deux clans d'une même famille, divisés par un litige de succession, se sont entendus lors d'une conférence de règlement et se sont mis à planifier leur prochain souper de Noël en famille, après des années de dispute.

Ces méthodes alternatives de règlements de différends sont également maintenant éprouvées et font partie du coffre à outils des juristes.

Peut-être devons-nous également déployer plus d'efforts dans la prévention des différends, pas seulement dans leur résolution.

Les tribunaux seront toujours là lorsque nécessaire, pour assurer le respect de la loi et des principes constitutionnels, sanctionner les violations et les abus, tracer les grandes orientations, énoncer les principes et assurer une certaine uniformité d'application des lois à des situations particulières. Mais ils ne représentent qu'une facette de cette notion plus grande qu'est la justice.

Pour améliorer notre système de justice, il nous faut aller plus loin, innover encore. La confiance du citoyen dans ce système est essentielle au maintien de la paix sociale et de la démocratie.

Je ne connais pas les réponses à ces nouveaux défis que pose la pratique du droit aujourd'hui. Mais, si vous êtes ici, c'est parce que je suis convaincue que chacun et chacune d'entre vous connaît certains éléments de solutions.

J'aborde ici un thème qui m'a longuement occupée pendant ma pratique d'avocate au cabinet Ogilvy Renault : le partage des connaissances ou le partage du savoir.

Je ne réfère pas ici au repérage de doctrine, de jurisprudence ou de lois. La création de banques de données a réglé cette problématique.

Je réfère plutôt au savoir tacite, celui qui est non-écrit, tout ce que nous savons sans réaliser que nous le savons ou comment nous l'avons appris.

Il faut tenter de mettre des mots sur ces connaissances et colliger les meilleures pratiques. Il faut comprendre quand et pourquoi un justiciable est satisfait de la façon dont son dossier a été traité, quand et pourquoi il apprécie les services de son avocat ou son expérience devant un juge.

Il y a dans la salle une trentaine d'avocats. Si je vous ai invité cet après-midi, c'est parce que je considère que vous vous démarquez :

- bons conseillers quand il faut expliquer la réalité à vos clients,
- conciliateurs avec la partie adverse lorsqu'approprié,
- ardents défenseurs des positions de vos clients quand il est nécessaire d'aller à procès,
- courtois et convaincants devant le tribunal.

Vous avez un je-ne-sais-quoi qui contribue à l'amélioration du système de justice, qui fait que vos clients devraient être fiers d'être représentés par vous. Soyez généreux et disséminez vos manières de faire, votre manière d'être. La justice s'en portera mieux.

Il y a aussi deux magiciennes du greffe de la Cour supérieure dans la salle, Hérika et Brenda. Je ne sais pas comment vous réussissez à jongler avec succès avec 100 balles dans les airs en même temps et à satisfaire tous et chacun sur une base quotidienne. Vous aussi, propagez vos manières de faire. La justice s'en portera mieux.

Et que dire de mes collègues de la Cour supérieure. Entendre qu'un justiciable raconte être satisfait de son expérience à la Cour même s'il a perdu sa cause, ce n'est pas peu dire. Vous réussissez des tours de force, dans des conditions, sans cesse plus exigeantes. Partagez entre vous vos meilleures recettes.

En somme, il nous appartient tout un chacun de partager nos meilleures pratiques, d'innover et de « cent fois sur le métier remettre notre ouvrage » pour que la qualité de la justice s'améliore.

Stabilité et paix sociale

Grâce à l'Association du Barreau canadien et à l'Institut national de la magistrature, j'ai eu la chance d'aller former avocats et juges au Cambodge et au Vietnam et de rencontrer ici des juges du Brésil, du Kenya et de l'Éthiopie.

Ce ne sont que quelques-uns des pays qui se tournent vers le Canada pour apprendre et implanter chez eux les meilleurs éléments de notre système de justice.

C'est en voyageant et en regardant ailleurs, que l'on réalise combien il est difficile d'adopter des lois justes, de les appliquer avec rigueur et d'instaurer une magistrature indépendante et impartiale. C'est alors que l'on réalise l'étendue des progrès accomplis dans le domaine de la justice au Canada dans les dernières décennies.

Je suis revenue de ces expériences convaincue que, malgré toutes ses imperfections, notre système de justice canadien demeure l'un des meilleurs au monde.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier publiquement :

- John, qui m'épaule depuis plus de 40 ans,
- Amélie, Simon et Arnaud qui ensoleillent ma vie,
- ma famille et mes amis qui savent m'éloigner du droit de temps à autre; et
- mes nouveaux collègues pour leur accueil si chaleureux.

Soyez assurés que je donnerai le meilleur de moi-même dans mes nouvelles fonctions et j'espère qu'ainsi, à mon tour, je collaborerai à l'amélioration du système de justice.

Merci